

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2018 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Daisy Constantineau, est aussi présente.

La séance est ouverte à 13 h . Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1)

52-02-2018

APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEUSE POUR TROTTOIRS

ATTENDU que, par la résolution n° 40-02-2018, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une déneigeuse à trottoirs;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont été invités soit :

- O.J. Compagnie de Sherrington
- Équipements R.G. de Lévis

ATTENDU que les deux soumissionnaires ont déposé un appel d'offres, soit :

- O.J. Compagnie de Sherrington au montant de 57 238 \$
- Équipements R.G. de Lévis au montant de 58 382,76 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est O.J. Compagnie au montant de 57 238 \$;

ATTENDU, qu'après vérification, la soumission est conforme aux exigences du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par O.J. Compagnie au montant de 57 238 \$ plus taxes pour l'acquisition d'une déneigeuse à trottoirs.

ADOPTÉ

53-02-2018

PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - EMBAUCHE

ATTENDU que, selon la résolution 257-10-2017 la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de créer un poste de « Préposé à la bibliothèque », poste temps plein régulier;

ATTENDU que, suite à la mise en candidature, Mme Janelle Constantineau-Quevillon, répondait aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Mme Janelle Constantineau-Quevillon à titre de « Préposée à la bibliothèque » poste temps plein régulier et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 13 h 45.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire